

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 5 JUILLET 2024

<b>DELIBERATION N°CP2024-07/1/6 DOSSIER N°6430</b>	<b>REACTUALISATION DE LA FICHE D'AIDE HABITAT "SORTIE D'INSALUBRITE"</b>
--	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN  
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE  
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD  
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON  
Jérémy SAUTY à Franck FOULON  
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : REACTUALISATION DE LA FICHE D'AIDE HABITAT "SORTIE D'INSALUBRITE"**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU les délibérations du 27 juin 2011 et 16 décembre 2013 du Conseil départemental de la Creuse validant le règlement départemental des aides à " la sortie d'insalubrité" ;  
VU la délibération n°CD2018-02/2/16 du 09 février 2018 du Conseil départemental de la Creuse modifiant le*

*règlement départemental des aides à la " sortie d'insalubrité ;  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2024-07/1/6 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- de réactualiser la fiche d'aide dite « sortie d'insalubrité » au regard des évolutions réglementaires de l'Anah dont les critères sont précisés ci-après ;
- d'autoriser à modifier la fiche d'aide du règlement départemental jointe à la présente délibération ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement du dossier.

**Nouvelles dispositions Suite à la réactualisation de la fiche d'aide :**

Compte-tenu des évolutions de la réglementation de l'Anah applicables au 1er trimestre 2024, les performances thermiques permettent aux propriétaires occupants de bénéficier des sauts de classe dans le cadre des étiquettes, passage d'une étiquette G à E selon un exemple.

Pour les propriétaires bailleurs, il est demandé de produire un audit, en appui de l'évaluation énergétique, selon le besoin.

De plus, dans le cadre du conventionnement Anah/Bailleurs, le logement peut-être conventionné selon les conditions d'éligibilité du bailleur en cohérence avec la nouvelle réglementation de l'Anah, à savoir un conventionnement à loyer très social, social voire intermédiaire.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**